

Déclaration harmonisée sur le portail PCN

Formation à distance

Objectifs

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ✓ Interpréter le contexte réglementaire européen et identifier ses obligations.
- ✓ Appréhender les modalités de déclaration obligatoires et faire une déclaration auprès des organismes consultatifs européens.

Contenu

Contexte réglementaire européen

Article 45 et annexe VIII du règlement CLP, focus sur la France

États des lieux de la mise en oeuvre de l'harmonisation par les États Membres

États Membres connectés, langues de soumission, décision sur la conservation des systèmes nationaux, etc.

Contenu de la déclaration et outils associés

Format PCN, portail PCN, UFI, EuPCS, etc.

Cas pratiques

Déclaration d'un mélange dangereux sur le portail PCN

Conclusion

Moyens pédagogiques

- ✓ Formation à distance *via* une plateforme dédiée
- ✓ Exposé théorique
- ✓ Questions-réponses tout au long de la formation
- ✓ Support de formation remis aux stagiaires par email après la formation

Public et Prérequis

Public : Rédacteurs de FDS, responsables HSE, responsables réglementation, responsables qualité et toute personne concernée par les impacts et la mise en œuvre de REACH et du CLP.

Prérequis : Aucun

Durée et Dates

Durée : 2h30

Horaires : à définir

Dates : à définir

Évaluation et Suivi

Fiche d'évaluation – Questionnaire de positionnement et questionnaire de fin de formation

À l'issue de la formation, un support par email d'une durée d'un mois permet de répondre aux éventuelles interrogations. Ce support est limité aux éléments vus en formation.